



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2026

Délibération du CCAS n° DEL EHPAD 2026-007

Le **27/05/2026** à 18h15, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Viry dûtment convoqué le **19/05/2026**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la mairie, sous la présidence de Mme Sandrine MICHALOT, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

MICHALOT Sandrine, HERRERO Sabine, PORCHET Alexandre, DERELI Elmas, BUSSAT Anne-Marie, DERONZIER Martine, MEUVRET Thierry

Procurations : 0

Néant

Absents : 4

MERLOT Cédric, VILLARD Marie, BAY Catherine, MEYNET Gisèle

Secrétaire :

PORCHET Alexandre

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

☒ Transmission à la préfecture le 02/06/2026

☒ Publication le 03/06/2026

Objet : EHPAD LES OMBELLES - Affectation des résultats 2025

Madame la Vice-Présidente présente aux membres du conseil d'administration une proposition d'affectation des résultats de l'Etat Réalisé des recettes et des Dépenses (ERRD) 2025 au budget 2026 de l'EHPAD Les Ombelles.

Le résultat comptable 2025 ressort déficitaire à hauteur de :

Résultat comptable : - 107 154,91 €

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) étant entré en vigueur le 1er janvier 2020, l'affectation du résultat est globale conformément aux dispositions des articles L.314-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Résultat à affecter : - 107 154,91 €

Proposition d'affectation :

- Majoration du report à nouveau déficitaire (pour rappel : 304 308,52 € au 31/12/2025 après affectation du résultat 2024), portant le report à nouveau déficitaire à : **411 463,43 €**

SUIVI DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Compte	Solde du compte au 31/12/2025 (après affectation résultats 2024)	Mouvements au titre de l'exercice 2025 (affectés en 2026)	Solde du compte au 31/12/2026
Réserves affectées à l'investissement	721 545,14 €	0,00 €	721 545,14 €
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Compensation des déficits d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau (solde créditeur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau (solde débiteur)	304 308,52 €	- 107 154,91 €	411 463,43 €

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.314-1 et suivants et R.314-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux publics ;

Vu le CPOM conclu avec les autorités de tarification ;

Vu l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025 approuvé par délibération du conseil d'administration en date du 27 mai 2026 ;

Entendu l'exposé, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Article unique :

Approuve l'affectation des résultats 2025 telle que proposée par Madame la Vice-Présidente.

Résultat du vote :

Pour : 7 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
---------------	-----------------	---------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Président,
Sandrine MICHALOT
Vice-Présidente du CCAS

Signé

Le secrétaire,
Alexandre PORCHET

Signé